

NOTE D'INFORMATION A L'USAGE DES UTILISATEURS

Juillet 2010

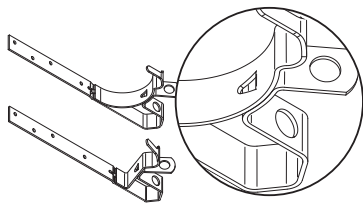
CROCHETS LIMONIER® et PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR

Les crochets de gouttière LIMONIER® (Nantais et Havrais), marque déposée FRÉNEHARD & MICHAUX, ont été lancés il y a plus de quarante ans pour répondre à une problématique de protection contre les chutes de hauteur. Ils étaient classés jusqu'en 2003 comme crochets de gouttière de sécurité et imposés dans certains départements de l'ouest par des arrêtés préfectoraux. Ce dispositif était composé d'un crochet dit LIMONIER® et d'un chandelier porte planche. Le crochet LIMONIER® est devenu avec le temps un crochet de référence dans de nombreuses régions et sa fonction de protection a été oubliée par un grand nombre.

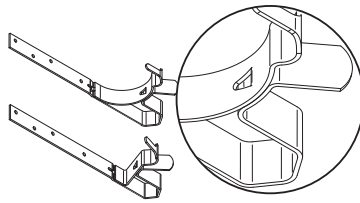
Les normes sur la protection contre les chutes de hauteur ont fortement évolué pour arriver à une normalisation européenne relative aux garde-corps de protection temporaire: la norme NF EN 13374. Le dispositif LIMONIER® avec son chandelier ne répond pas à cette nouvelle norme.

Afin d'éviter toute utilisation non conforme, FRENEHARD & MICHAUX a décidé de supprimer, dès le début du mois d'octobre 2010, les deux lumières sur les LIMONIER®, autrefois destinés à recevoir le chandelier porte-planche et vous invite à utiliser la gamme de crochets Nantais SECUR+® ou Havrais SECUR+® pour répondre aux arrêtés préfectoraux toujours en vigueur.

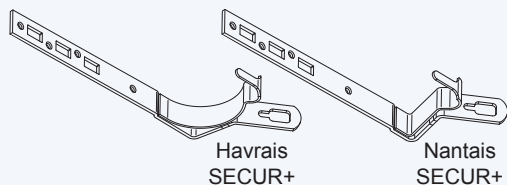
Limonier® Havrais et Nantais
AVANT



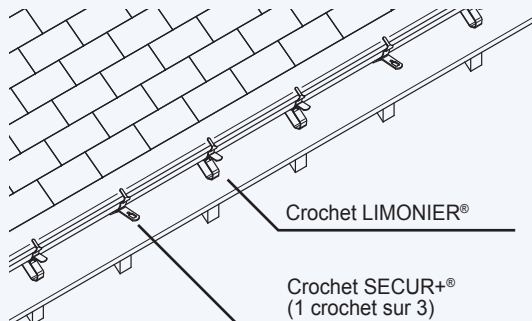
Limonier® Havrais et Nantais
AUJOUR'HUI



Sécurisez vos interventions ultérieures sur toiture



Exemple de gouttière (nantaise ou havraise) répondant aux normes et décrets préfectoraux en vigueur



Pour plus d'informations,
antichute@frenehard-michaux.com